Poher communauté
Poc'hêr kumuniezh

Poher Tri
Poc'hêr Diveskañ
Je prends ma planète en main !
Tapout a ran krog em planedenn !

RAPPORT ANNUEL - DECHETS

Année 2022

Rapport annuel, sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets établi conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000.

Table des matières

I) PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

1.1 COMPETENCES ET SERVICES - HISTORIQUE

1.2 LE SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS

a) Organisation actuelle du service
b) Les ressources humaines

1.3 EXPERIMENTATION DE LA REDEVANCE INCITATIVE (RI)

a) Organisation de la collecte et équipement mis en place

b) Indicateurs de suivi

c) Suites à donner

1.4 PREVENTION DES DECHETS

a) Diminution des déchets à la source - Les biodéchets

b) Informations aux publics – Animations auprès des scolaires

II) LES INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

2.2 LA COLLECTE SELECTIVE

a) Les recyclables secs issus des ordures ménagères hors verre (RSOM hors verre)

b) L'extension des consignes de tri

c) Le verre

2.3 LES DECHETS COLLECTES EN DECHETERIE DE CARHAIX ET LOCMARIA-BERRIEN

III) LES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

3.1 LES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

a) Fonctionnement :

b) Investissement :

I) PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

1.1 COMPETENCES ET SERVICES - HISTORIQUE

La Communauté de communes du Poher a été créée en 1994. De 1994 à 2001, le service public d'élimination des déchets (SPED) était assuré :

- Par Carhaix sur son territoire, avec 2 bennes à ordures ménagères et son propre personnel ;
- Par un syndicat mixte de voirie et d'élimination des déchets sur les autres communes.

Le SPED était financé par la TEOM à Carhaix et par la REOM pour les autres communes.
La Communauté de communes du Poher acquiert la compétence « Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés » par délibération, le 20 septembre 2000 et validée par arrêté préfectoral, le 21 décembre 2000.

La compétence Traitement est déléguée au Syndicat Intercantonnal de Répurgation du Centre Ouest Bretagne « SIRCOB) ». Cette compétence comprend la prise en charge de l'ensemble des déchets :

- Ordures ménagères résiduelles « OMr »,
- Recyclables secs des ordures ménagères « RSOM » (matériaux issus de la collecte sélective),
- Autres déchets apportés en déchèterie.

Les principales étapes de la réorganisation du service de collecte ont été :

- 2001 : reprise du matériel et du personnel de la ville de Carhaix et du syndicat mixte :
- 2001 : lancement de la collecte sélective avec l'ouverture d'un poste d'emploi-jeune et le recrutement de 10 intérimaires sur 3 semaines au sein de la Communauté de Communes du Poher, et d'un ambassadeur du tri recruté au niveau du SIRCOB ;
- 2001 : généralisation de la collecte sélective en sacs jaunes et en mélange (tous matériaux excepté le verre) et retrait de la majorité des aires grillagées des plastiques. Mise en place de cages pour le dépôt des sacs jaunes dans les secteurs campagnes ;
- 2002 : mise en place de la TEOM sur l'ensemble du territoire ;
- 2003 : instauration de la redevance spéciale pour les établissements publics ;
- 2004 : extension de la redevance spéciale aux campings ;
- 2009 : extension de la redevance spéciale à la maison de retraite ;
- 2009 : réalisation d'une étude d'optimisation globale conduisant à mettre en œuvre entre 2010 et 2012 les actions suivantes :

  - Diminution de la fréquence de collecte (du C2 au C1 sur Carhaix et du C5 au C4 sur le centre-ville)
  - Mise en place d'une collecte des cartons des professionnels
  - Mise en place d'une redevance spéciale des établissements privés produisant plus de 1400 l/semaine.

- Depuis 2018 : Expérimentation de la tarification incitative sur la commune de Poullaouen et étendue à Locmaria-Berrien en 2019 suite à la fusion des 2 communes (commune nouvelle de Poullaouen).

- 2022 : Extension des consignes de tri à l’ensemble des emballages.

1.2 LE SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS

a) Organisation actuelle du service

Sur Carhaix et la commune nouvelle de Poullaouen, **la collecte des Ordures ménagères résiduelles** s'effectue en porte à porte en bacs individuels de 120 litres ou 240 litres.

Les autres communes sont collectées par points de regroupement avec la mise à disposition de bacs roulants de 700 à 1000 litres. Cette organisation se justifie actuellement par la maîtrise des coûts de collecte.

La collecte sélective s'effectue en bi-flux :

- Le verre est collecté dans des colonnes aériennes d'apport volontaire réparties sur le territoire (78 colonnes). La communauté sous-traite la collecte auprès de la société Le Goff de Quimper qui utilise une grue pour effectuer les levées. Le verre est ensuite valorisé par la société Saint-Gobain.

- Les déchets d'emballages ménagers recyclables (les briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique, journaux revues magazines, carton, emballages en acier, et aluminium) sont déposés dans les sacs jaunes translucides mis à disposition par Poher communauté puis collectés soit en porte-à-porte (Carhaix et Poullaouen) soit en regroupement dans des aires grillagées.

Les déchetteries : Sur le territoire de Poher communauté, il existe deux déchetteries (Carhaix et Locmaria-Berrien) dont la gestion est assurée par le Syndicat Intercantonal de Répurgation du Centre Ouest Bretagne (SIRCOB). Les 2 sites sont accessibles à tous les usagers de Poher communauté.

Déchetterie située à Carhaix

Carhaix-Plouguer			Locmaria-Berrien		
Déchetterie de Kervoazou : 02.98.93.37.36			Zone artisanale du Vieux Tronc 02 98 99 82 49		
	Matin	**Après-midi**		**Matin**	**Après-midi**
Lundi	9h - 12h	13h30 – 18h	Lundi	9h15 – 12h	Fermé
Mardi	9h - 12h	**15h** – 18h	Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	9h - 12h	13h30 – 18h	Mercredi	9h15 – 12h	14h – 17h45

Jeudi	9h - 12h	13h30 – 18h	Jeudi	9h15 – 12h	14h – 17h45
Vendredi	9h - 12h	13h30 – 18h	Vendredi	9h15 – 12h	14h – 17h45
Samedi	9h - 12h	13h30 – 18h	Samedi	9h15 – 12h	14h – 17h45
Dimanche	Fermé	Fermé	Dimanche	Fermé	Fermé

Horaires d'ouverture des déchetteries

Les déchetteries assurent la collecte de déchets apportés par les ménages ce qui concède la propriété de cet objet au gestionnaire de l'équipement. Les déchets pouvant être déposés en déchetterie sont les suivants :

- Les encombrants (matelas, moquette, plâtre…) ;
- Le bois ;
- Les gravats (briques, terre, vaisselle, vitres, pots cassés… excepté le plâtre) ;
- Les papiers (journaux, magazines…) ;
- Les déchets verts (tontes de pelouse, taille de haies…) ;
- Les batteries de voiture ;
- Les huiles moteur et végétales usagées ;
- Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux ou « DASRI » (aiguilles de seringues, scalpel… conditionnés en boîte spécifiques) ;
- L'amiante sous certaines conditions
- Les capsules de café ;
- Les incinérables (objets en plastique, cartons souillés…) ;
- Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ou « DEEE » (téléviseurs, téléphones, électroménagers…) ;
- Les cartons propres vidés et pliés ;
- Le verre ;
- Les ferrailles ;
- Les cartouches d'encre d'imprimantes ;
- Les vêtements.

La collecte des cartons pour les professionnels : Une collecte des cartons spécifique aux commerçants, artisans et industriels du centre-ville et des zones économiques de Carhaix a été mise en place. Elle vise à recycler l'ensemble des cartons générés par l'activité des professionnels. Elle a lieu **tous les mercredis matin**. Les cartons collectés sont directement envoyés au centre de tri de Glomel.

Les cartons sont collectés soit dans les conteneurs à couvercle jaune (capacité maximale de 1100 litres), soit directement au sol, pour les commerçants de la grande rue ne disposant pas de conteneur. Les cartons sont sortis le jour même de collecte avant le passage de la benne afin d'éviter leur détérioration par les intempéries. En 2022, le ramassage des cartons des professionnels a permis de collecter **120,9 tonnes de cartons**.

Les déchets fermentescibles compostables : ces déchets, de nature organique, se composent des déchets de cuisine et de jardin (marc de café, épluchures de fruits et légumes, coquilles d'œufs, etc…).
Ils sont aujourd'hui collectés et incinérés avec les ordures ménagères alors qu'ils sont facilement biodégradables et valorisables. Le compost issu de cette valorisation bénéficie d'une forte valeur agronomique comparable à celle d'un terreau et peu être utilisé comme tel. Avec l'objectif de réduction des déchets à la source, Poher communauté souhaite favoriser et développer la pratique du compostage en aidant l'acquisition d'un composteur. Ces composteurs en bois, de 300 litres, sont proposés à la vente, au prix de 15 euros.

Le traitement des ordures ménagères résiduelles (OMr) est assuré par incinération dans une installation sous maîtrise d'ouvrage du SIRCOB. Le centre de tri, situé à Glomel, est également propriété du SIRCOB.

Outres les recettes d'exploitation (ventes de matériaux, soutiens des éco-organismes), le financement du service est assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Les professionnels bénéficiant du service public contribuent à son financement au travers du paiement d'une redevance spéciale dès lors que leur production d'ordures ménagères dépasse 1 400 litres par semaine. Les professionnels soumis à la redevance spéciale sont exonérés, le cas échéant, de la TEOM.

b) Les ressources humaines

Le service déchets de Poher Communauté est géré par 18 ETP :

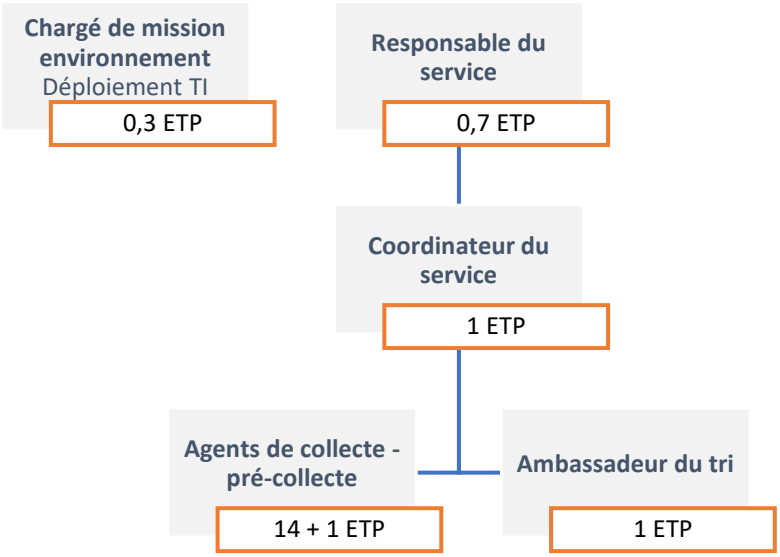

Le service fait également appel aux services supports de la collectivité pour la comptabilité, la gestion du personnel etc. La pré-collecte est gérée par le coordinateur du service, les ajustements sur le terrain et les nettoyages des points de collecte (apport volontaire et regroupement) sont réalisés par un agent de collecte affecté à cette tâche chaque semaine, en roulement.

1.3 EXPERIMENTATION DE LA REDEVANCE INCITATIVE (RI)

Le 29 juin 2017, le conseil communautaire a délibéré sur la mise en œuvre d'une Redevance Incitative (RI), appliquée sur l'ensemble du territoire communautaire avec au lancement une phase TEST sur la commune de Poullaouen.

L'ensemble des foyers de Poullaouen sont équipés d'un bac pucé. Ce dispositif permet de connaitre l'utilisation réelle qu'ont les habitants par rapport au service de collecte et de traitement des ordures ménagères.

Les puces sont lues lors de la levée des bacs par un système d'identification installé à l'arrière de la benne qui fait la collecte. Les données sont ensuite transmises au logiciel de gestion de la redevance : e-REOM.

La collecte des ordures ménagères résiduelles mais également les sacs jaunes pour le tri sélectif se faisant au plus près des habitations, avec une collecte bimensuelle (C0.5) pour les 2 flux, les habitants n'ont plus à se rendre aux points d'apport volontaire excepté pour le verre.

Pour assurer le suivi technique du projet, un comité technique a été mis en place. Il regroupe différents services internes de Poher communauté : service environnement, service finances, service RH, service de collecte des déchets, service prévention hygiène et sécurité.

a) Organisation de la collecte et équipement mis en place

La collecte de Poullaouen est passée d'une collecte hebdomadaire (C1) en apport volonataire à une collecte bimensuelle (C0,5) et en bacs avec l'expérimentation de la RI. La collecte est organisée avec avec une tournée pour la ville centre une semaine sur deux, et une tournée en mono-ripeur pour la partie rurale les autres semaines. La partie de Locmaria fait l'objet d'une 3e tournée, toujours en C0,5. Le jour de collecte sur Poullaouen est le mercredi pour les 2 flux à collecter : OM et Tri.

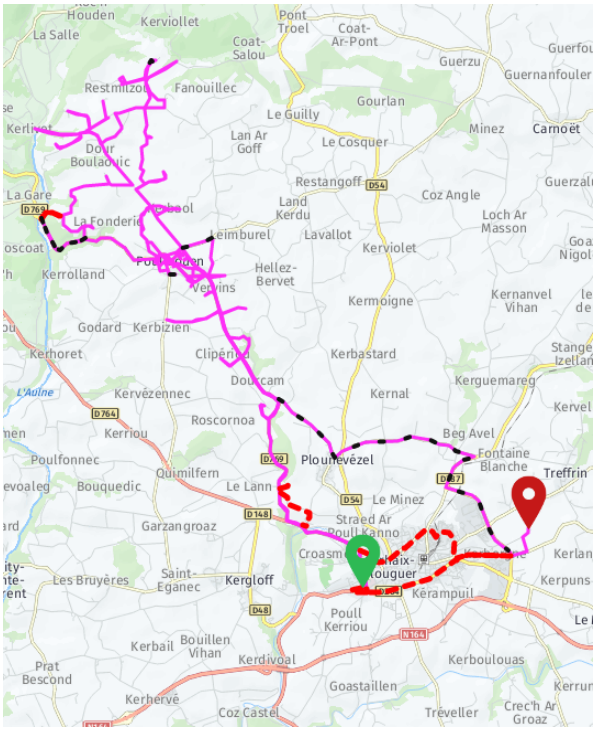

Tournée de collecte Poullaouen semaine Paire

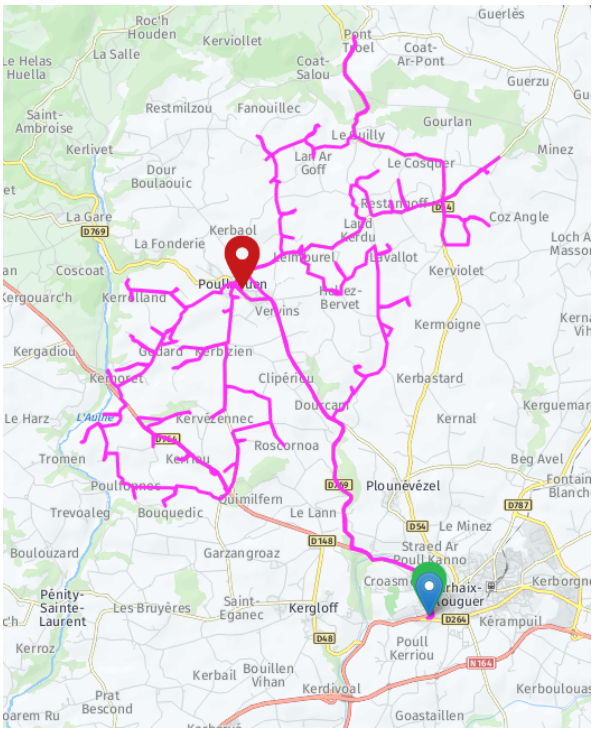

Tournée de collecte Poullaouen semaine Impaire

Depuis février-mars 2019, après sa fusion avec Poullaouen (commune nouvelle de Poullaouen), la commune de Locmaria-Berrien expérimente le même dispositif de collecte que celui mis en place sur Poullaouen. La collecte sur celle-ci s'effectue les Lundis des semaines impaires.

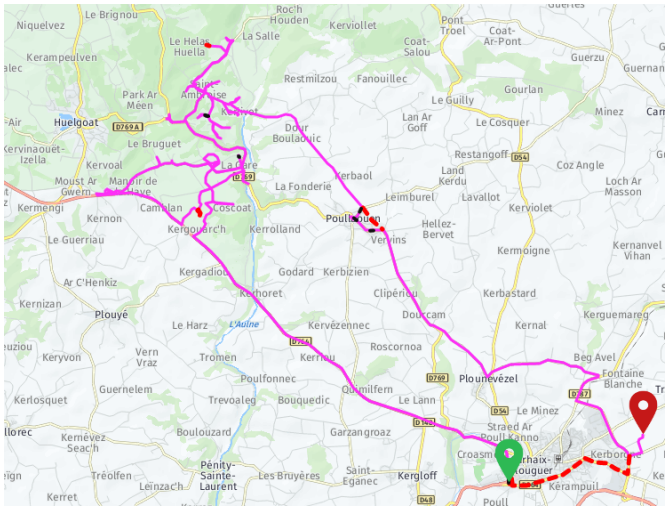

Tournée de collecte Locmaria

Sur la commune nouvelle de Poullaouen, un total de 1032 emplacements a été dotés de bacs de 120L ou 240 L.

En 2022, 4 bennes de collecte sont équipées d'un système d'identification embarqué de lecture de puces. C'est grâce à ce système que les puces installées sur les bacs OM sont lues lors de la présentation des bacs à la levée.

Levée de bac pucé et exemple de bacs OM 120 L et 240 L

La gestion des cas particuliers : La collectivité a expérimenté des points de replis pour les surproductions ponctuelles et les résidences secondaires. Ces points de replis sont sous la forme d'abris bacs en bois contenant des bacs de 240 L équipés d'une serrure à code et pouvant acceuillir les sacs d'ordures ménagères en surplus ou ponctuels. Les usagers qui le souhaitent peuvent contacter la Mairie afin d'obtenir ce code. En 2021, on dénombre trois points de replis sur la commune nouvelle de Poullaouen : devant l'école primaire, au niveau de la salle des loisirs et devant la mairie de Locmaria Berrien.

Poullaouen possède également des bacs mis à disposition des vacanciers et promeneurs permettant la collecte de déchets ponctuels utilisés seulement pour collecter les déchets individuels et ponctuels (et non les sacs entiers d'ordures ménagères). Ces bacs sont verrouillés à opercules et ont une contenance de 240 L. Deux bacs de ce type sont présents sur la commune : à Pont Pierre et sur l'aire des campings cars.

Enfin, en renfort des bacs déjà disposés sur la commune nouvelle de Poullaouen, le stade et la salle des loisirs sont équipés d'abris bacs pour leur propre usage.

Point de replis à Poullaouen

Point de replis à Locmaria

b) Indicateurs de suivi

Bacs pucés : Grâce au logiciel e-REOM, nous pouvons extraire des bilans et des suivis sur l'utilisation du service dont le nombre de présentations de bacs par mois, par producteur de déchets, par tournée de collecte… Nous avons également le suivi des bacs distribués et des tournées de collecte réalisées.

A l'aide d'e-REOM, nous avons pu mettre en évidence le fait que le nombre de bacs présentés sur la tournée ayant lieu sur le secteur dit « impaire » de Poullaouen était nettement inférieur au nombre de bacs présentés lors de la collecte faite sur le secteur dit « paire ». Cela peut s'expliquer du fait que la tournée « impaire » concerne essentiellement les habitations dispersées en campagne. Celles-ci possèdent généralement un composteur et réduisent donc déjà en partie leurs déchets à la source.

Au 31/12/2022, le nombre total de bacs dotés <u>en production</u> sur Poullaouen et Locmaria est de **1007** *(détails ci-dessous)* **:**

	120 OM	***240 OM***	***660 L***	***Total***
Poullaouen	663	155	5	823

Locmaria Berrien	171	30	8	209

Tableau récapitulatif du nombre de bacs en production sur la commune nouvelle de Poullaouen

	Nombre moyen de levées mensuelles	***Nombre de bacs***	***Répartition***
Poullaouen	0	157	19 %
	1	614	74,5 %
	2	52	6,5 %
Locmaria Berrien	0	68	32,5 %
	1	132	63 %
	2	9	4,5 %

Tableau récapitulatif du nombre moyen de présentation des bacs à la levée

A l'aide des tableaux, on peut observer que le modèle de bac le plus utilisé par les usagers est celui d'une contenance de 120 L, qu'ils présentent majoritairement 1 fois par mois à la levée.

Tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) : chaque année depuis la mise en place de l'expérimentation sur Poullaouen, le service met à jour un tableau de suivi des tonnages d'ordures ménagères collectés, ceci afin de pouvoir visualiser une tendance de l'évolution en temps réel du projet.

La collecte sur la commune nouvelle de Poullaouen est divisée en deux zones afin d'être optimisée. Locmaria est collecté avec les communes de Kergloff et Plévin alors que Poullaouen constitue une zone de collecte d'un seul tenant.

Ne pouvant extraire des données sur le tonnage d'OM généré sur Locmaria, le tableau ci-dessous prend uniquement en compte les tonnages produit sur la commune de Poullaouen (hors Locmaria).

Evolution des tonnages d'OM en kg/an/hab

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Poher Co	270	274	274	281	284	272
Poullaouen (Hors Locmaria)	215	150	89	104	105	95

Avant l'expérimentation de la RI, un habitant de Poullaouen produisait 215 Kg/an d'OMR en 2017. Soit 55 Kg de moins que la moyenne constatée sur l'ensemble du territoire de la collectivité.
En 2022 ce tonnage d'OMR est descendu à 95 Kg/an. Soit une diminution de 55% de la quantité d'OMR produite.

c) Suites à donner

Cette expérimentation de la redevance incitative sur la commune de POULLAOUEN est un prélude au déploiement de la démarche sur l'ensemble des communes de Poher Communauté. Ce déploiement général est prévu pour 2023 avec un fonctionnement effectif au 1er janvier 2024.

La facturation de la redevance incitative comprendra :

- **1 part fixe** qui tient compte du nombre de levées et du volume du bac
- **1 part variable**, pour les levées supplémentaires.

La redevance incitative est un bon levier pour modifier les comportements en matière de déchets et pour encourager les bons gestes, le tri sélectif et le compostage.

1.4 PREVENTION DES DECHETS

La prévention de la production de déchets est un ensemble de mesures et d'actions dont le but est de réduire l'impact environnemental et diminuer les quantités de déchets produits par les ménages, les entreprises et les administrations publiques.

Dans ce cadre, l'animateur de tri et prévention des déchets a pour mission d'assurer la sensibilisation et les actions de prévention des déchets tout en accompagnant si besoin les structures sur tout le territoire de Poher communauté.

a) Diminution des déchets à la source - Les biodéchets

Les biodéchets se divisent en deux catégories, les déchets de cuisine (déchets de préparation, restes de repas,) et les déchets verts (déchets de jardin).

Une étude du SIRCOB a permis de calculer que 18,76% des ordures ménagères résiduelles (OMr) produit par un foyer de Poher Communauté est principalement constitué de déchets de cuisine. Soit **51,76Kg** par an sur les **275,92 Kg** d'OMr produit en moyenne par un ménage du territoire.

A ces 51,76 Kg, viennent s'ajouter une moyenne de **183,25 Kg/an/hab. de déchets verts** déposés en déchèterie. **Soit un total de 235,11 kg/an/hab de biodéchets** produit en moyenne par un habitant de Poher Communauté.

Biodéchets en Kg/an/hab.		
Déchets de cuisine	Déchets verts	**TOTAL**
51,76	183,35	**235,11**

Les déchets organiques jetés avec les ordures ménagère, suivent le circuit de traitement réservé aux déchets non recyclables. Ce dernier comprend des déplacements routiers pour la collecte, l'utilisation de machines pour la gestion des déchets, l'incinération des déchets, etc.

Les déchets verts apportés en déchèterie sont valorisés en compost. Néanmoins, cette valorisation a un impact environnemental non négligeable car elle nécessite beaucoup de transport et de moyens mécaniques pour arriver à un produit final valorisé.

La Méthode la plus appropriée pour valoriser nos biodéchets avec un impact environnementale négligeable est le compostage domestique réalisé en composteur individuel ou collectif.
Avec l'objectif de réduction des déchets à la source et le développement du compostage sur son territoire, Poher communauté assure la vente de composteur individuel en bois de 300L au tarif préférentiel de 15 euros.

Composteurs distribués de 2013 à 2022

	2013	2014	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Composteurs distribués	73	33	18	19	96	103	53	97	126	**618**

Avec 126 composteurs distribués, 2022 est l'année présentant le plus grand nombre de ventes au cours de ces neuf dernières années.

b) Informations aux publics – Animations auprès des scolaires

L'effectif du service déchets de la collectivité ayant temporairement diminué en 2022, le nombre d'actions de sensibilisation a été limité :

- Quatre écoles ont tout de même pu bénéficier d'une animation scolaire.

- Une communication sur l'extension des consignes de tri a eu lieu avec la création d'un nouveau guide du tri

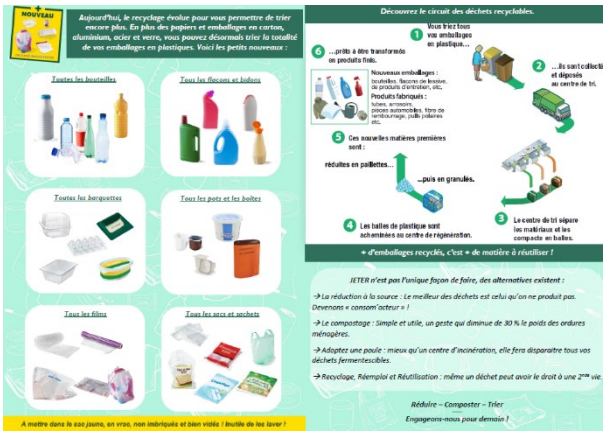

- D'autres actions de communication ont eu lieu, notamment sur les dépôts sauvages au pied des points d'apport volontaire

II) LES INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Tonnage d'ordures ménagères 2021	**Ratio 2021 (Kg/hab/an)**	Tonnage d'ordures ménagères 2021	**Ratio 2022 (Kg/hab/an)**
4 362	**282**	**4 267**	**276**

On peut noter que le tonnage des ordures ménagères incinérées a légèrement diminué. Il est en effet passé de 282 Kg/hab. en 2021 à 276 Kg/hab. en 2022. Soit une diminution de 2,13 % qui est à mettre en corrélation avec la mise en place de l'extension des consignes de tri.

Depuis l'instauration de la redevance spéciale (RS) en janvier 2011, les entreprises et administrations qui produisent plus de 1400 litres par semaine, doivent régler une redevance établie en fonction du poids de déchets produits. Ce dernier est calculé sur la base de trois pesées effectuées au minimum dans l'année. **La collectivité peut ainsi répartir plus équitablement la prise en charge du coût de collecte selon les catégories d'usagers.**
Suite aux bilans des pesées effectuées au cours de l'année 2022, le tonnage total des déchets collectés auprès des entreprises est de 235 T (198T en 2021) et le tonnage total de déchets collecté auprès des administrations est de 381T (401 T en 2021).

2.2 LA COLLECTE SELECTIVE

a) Les recyclables secs issus des ordures ménagères hors verre (RSOM hors verre)

Il faut distinguer les matières entrantes au centre de tri, les matières finalement valorisées après tri manuel et les refus de tri. Les refus de tri sont les matières ne pouvant être ni recyclées ni vendues aux repreneurs. Ils sont expédiés à l'incinération pour y être valorisés sous forme de production de chaleur.

Matériaux	Tonnage 2021	Tonnage 2022
EMR *	199.52	213.18
JMR déchèterie*	36.44	30.9
Multi matériaux*	**563.24**	**641.70**
TOTAL entrants	799.20	885.78

Quantité de matériaux collectées et entrantes au centre de tri (en tonnes)

*Les EMR (emballages ménagers recyclables) correspondent au carton.
*Les JMR (journaux magazines recyclables) correspondent aux journaux papiers.
*Les Multi matériaux correspondent aux sacs jaunes collectés.

La quantité de déchets ménagers recyclables triée a augmenté de 17,74 % par rapport à 2021.

Matériaux	Tonnages 2021	Tonnages 2022	Variation
Acier	25	29.55	+ 18,20 %
Alu	3.3	4.63	+ 40,30 %
EMR	312.9	324.19	+ 3,61 %
Briques	12.3	13.32	+ 8,29 %

Plastiques	114.3	133.47	+ 16,77 %
JMR	229.3	309	+ 34,76 %
Refus	76.9	97.12	+ 26,29 %

Détail des tonnages produits par matériau en sortie du centre de tri de Glomel

Le taux de refus en 2022 sur la production totale réalisée est de 10,66 % (rappel 2021 : 9,9%).
Le flux présentant le plus gros écart de tonnage entre 2021 et 2022 est celui des journaux et magazines.

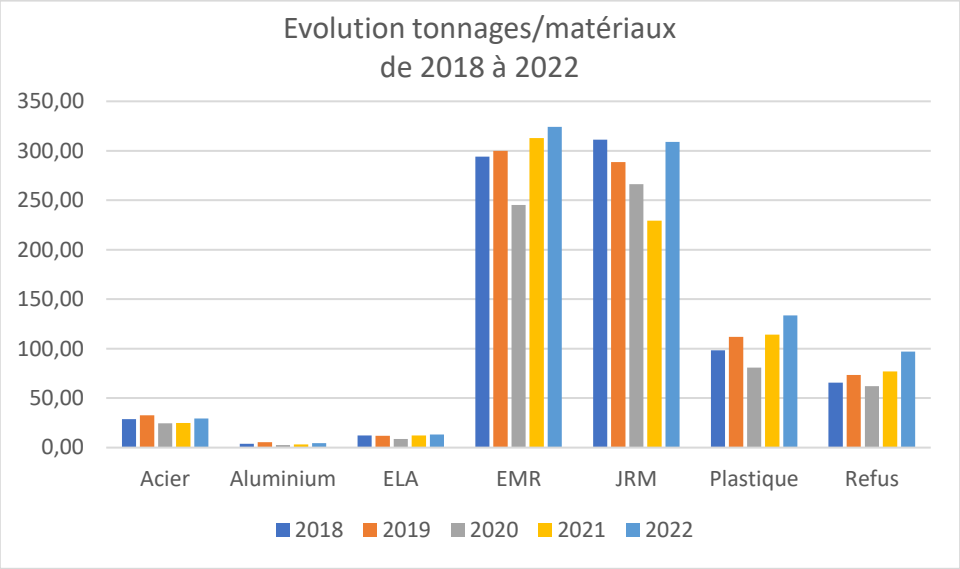

b) L'extension des consignes de tri

Jusqu'au 31 décembre 2021 seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans les sacs jaunes aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton. Les autres emballages, composé d'un plastique différent, (pot de yaourt, barquette, …) devaient être jetés avec les ordures ménagères résiduelles car trop complexe à recycler.
En 2021 à eu lieu une phase de modernisation du centre de tri de Glomel afin de permettre le recyclage de l'ensemble des emballages plastiques à partir du 1er janvier 2022 avec une extension des consignes de tri pour les habitants.

Le geste de tri ayant été étendu à l'ensemble des emballages plastiques, les tonnages du centre de tri ont augmenté avec pour conséquence un taux de refus plus élevé (+0,76% par rapport à 2021). Un taux qui reste malgré tout très contenu si on le compare avec la moyenne nationale qui est de 17,5%.

c) Le verre

Comparaison des tonnages entre 2021 et 2022 pour le verre :

Matériaux	***Tonnage 2021***	***Ratio 2021 (kg/hab/an)***	***Tonnage 2022***	***Ratio 2022 (kg/hab/an)***
Verre	715.47	46,65	695.15	45,52

La quantité de verre collectée en 2022 a légèrement diminué.

2.3 LES DECHETS COLLECTES EN DECHETERIE DE CARHAIX ET LOCMARIA-BERRIEN

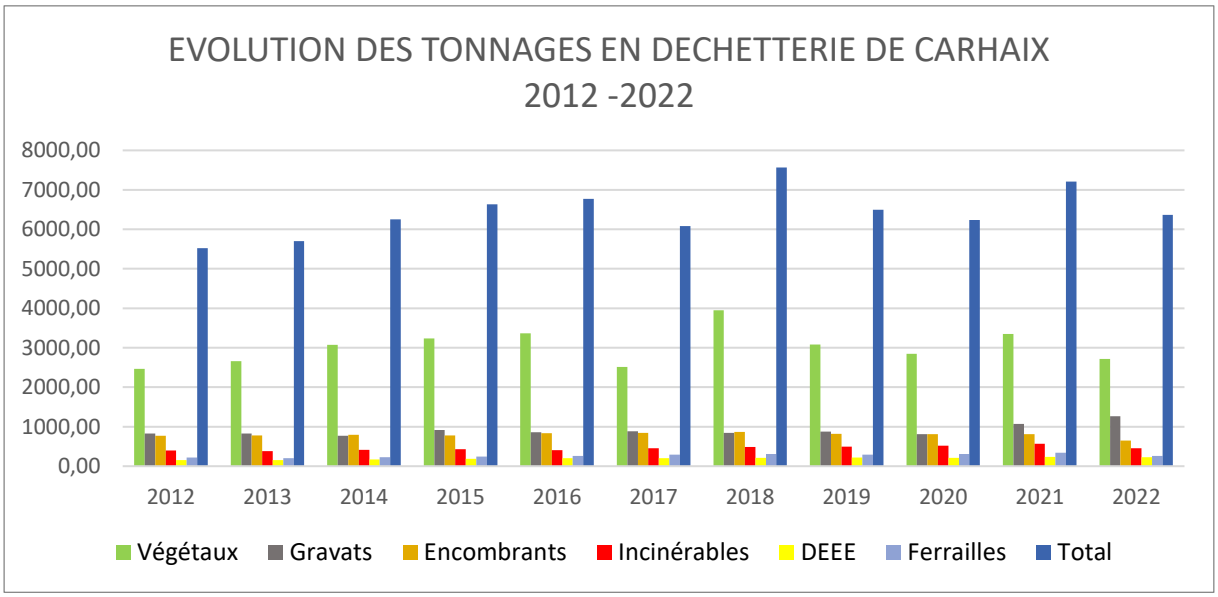

Avec 6369 tonnes, on remarque que de manière générale, les tonnages collectés en 2022 à la déchetterie de Carhaix sont à la baisse avec une diminution de 843 tonnes par rapport à 2021. Les déchets verts composent la majorité de cette baisse avec une diminution 630 tonnes qui s'explique en grande partie par la sècheresse de l'année 2022. La baisse d'apport d'encombrants participe aussi à cette diminution à hauteur de 159 tonnes.

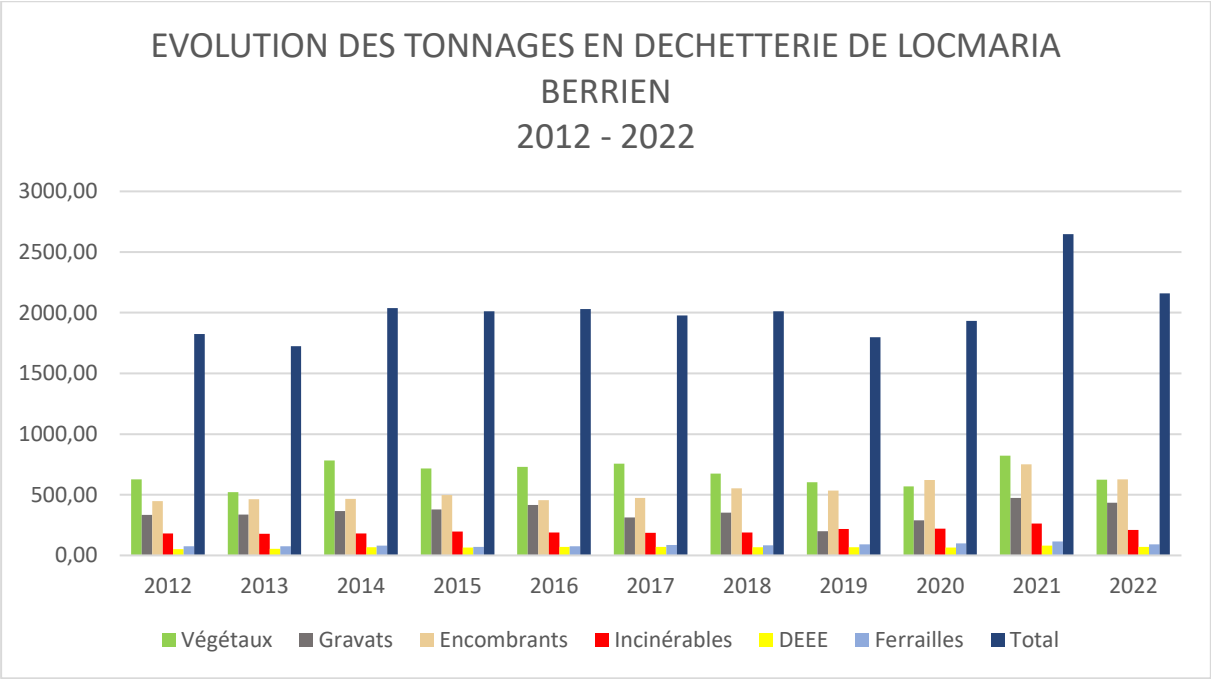

L'année 2022 a également vu une baisse (- 488 tonnes) pour la déchèterie de Locmaria-Berrien pour les mêmes raisons qu'à Carhaix. Les déchets verts ont diminué de 198 tonnes et les encombrants de 123 tonnes par rapport à 2021.

Les flux collectés en déchèterie se répartissent de la façon suivante :

Répartition des tonnages collectés en déchèterie (Carhaix + Locmaria)

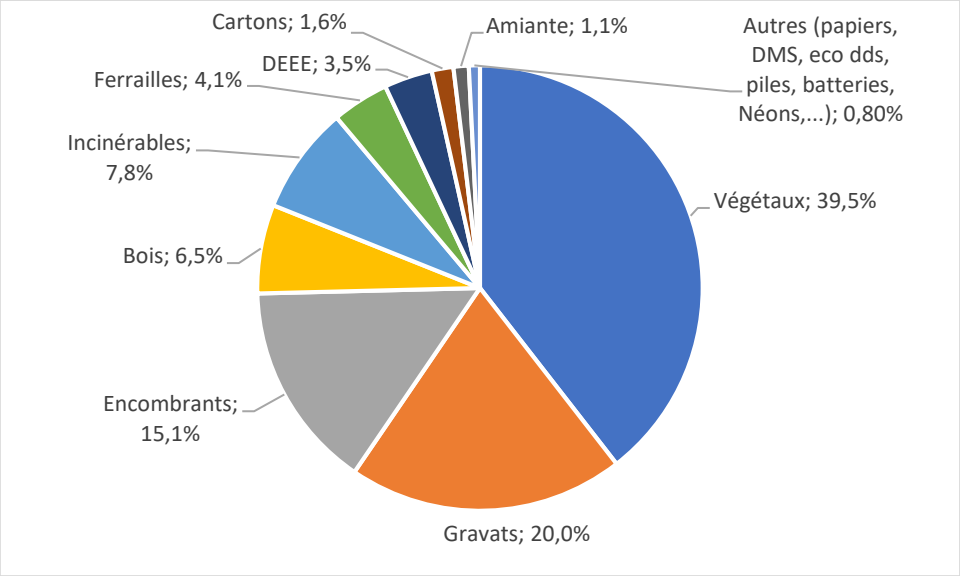

Il est à noter que 74,6 % du tonnage collecté en déchèterie est composé uniquement de trois flux : les végétaux, les gravats et les encombrants.

Pour rappel : au 01 janvier 2019, la commune de Locmaria Berrien s'associe avec la commune de Poullaouen pour former une nouvelle commune, et devient, de ce fait, adhérente à Poher communauté. La commune de Locmaria-Berrien était membre jusqu'au 31 décembre 2018 de la communauté de communes Monts d'Arrée Communauté. La déchetterie du Vieux Tronc qui se situe sur la nouvelle commune et dont la gestion est assurée par le SIRCOB, avait vocation à accueillir les usagers des communes membres de Monts d'Arrée Communauté.
Au regard de la situation de la déchetterie située sur la ZA du Vieux Tronc, Monts d'Arrée Communauté a sollicité la Communauté de Communes du Poher, afin que les usagers résidant sur la commune de Poullaouen puissent utiliser les installations de la déchetterie du Vieux Tronc.
Suite à un comptage des passages effectués sur les mois de juin et juillet 2017 en déchetterie du vieux tronc, le taux de participation de la Communauté de Communes du Poher, au coût de fonctionnement de la déchetterie du Vieux Tronc est fixé à 14% dans le cadre d'une convention tripartite entre les 2 collectivités et le SIRCOB. Cette convention a pris effet le 1er janvier 2019 pour une durée de 3 ans.

III) LES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

3.1 LES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le compte administratif 2022 du budget de collecte des déchets ménagers enregistre un résultat global de fonctionnement positif de 315 361.84 €. Le budget général de Poher communauté a abondé ce budget à hauteur de 215 K€. L'excédent de fonctionnement cumulé s'élève donc en réalité à **100 361.84 €.** L'excédent d'exercice (excédent cumulé moins le report de l'année 2021) s'élève à **16 677.37 €**. Le budget de collecte enregistre donc un résultat d'exercice légèrement positif pour la première fois depuis 2017.

Les résultats 2022 sont les suivants :

Fonctionnement	**Alloué 2022**	**Réalisé Reports 2021**	**Réalisé Opérations d'ordre**	**Réalisé Opérations réelles**	**Total réalisé**
Dépenses	2 873 732.17 €	0 €	127 605.17 €	2 547 553. 60 €	2 675 158. 77 €
Recettes	2 873 732.17 €	83 684.47 €		2 906 836.14 €	2 990 520.61 €
Epargne brute ou capacité d'auto-financement brute				359 282.54 €	
Excédent de fonctionnement 2022					**315 361. 84€**

Investissement	**Alloué 2022**	**Réalisé Reports 2021**	**Réalisé Opérations d'ordre**	**Réalisé Opérations réelles**	**Total réalisé**
Dépenses	750 983.97 €			214 765.01 €	214 765.01 €

Recettes	750 983.97 €	407 367.28 €	127 605.17 €	50 941.92 €	585 914.37 €
Solde de la section d'investissement 2022					**371 149.36 €**

a) Fonctionnement :

Pour la première fois depuis 2017, la section de fonctionnement enregistre un résultat cumulé positif de **100 361.84 €.**

L'évolution de l'équilibre de la section de fonctionnement depuis 2016 est la suivante :

Evolution du solde cumulé de la section de fonctionnement 2016-2022					
Compte administratif 2017	Compte administratif 2018	Compte administratif 2019	Compte administratif 2020	Compte administratif 2021	Compte administratif 2022
Excédent de 124 926, 66€	Déficit de -39 779,20€	Déficit de -30 964,87€	**Déficit de -271 542.35€**	**Déficit de -166 315.53€**	**Excédent de 100 361.84 €**

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 338 K€ entre 2021 et 2022 soit :

*+ 238 K€ au chapitre 'charges à caractère général'

*+60 K€ au chapitre 'charges de personnel'

*+4 K€ au chapitre 'Autres charges de gestion courante'

*+42 k€ au chapitre 'opérations d'ordre de transfert entre sections'

Les charges à caractère général ont été fortement impactées en 2022 par l'évolution des prestations versées au SIRCOB pour le tri et le fonctionnement des déchèteries. Cette évolution provient d'une part des travaux de modernisation du centre de tri permettant de répondre à l'extension des consignes de tri (+81 K€) et d'autre part des travaux de mise aux normes des déchèteries de Carhaix et Locmaria-Berrien qui doivent par ailleurs supporter une augmentation du coût d'enfouissement des déchets, de la TGAP (Taxe Générale sur les activités polluantes) et des tonnages de déchets verts, gravats et encombrants. Au total les charges de la déchèterie augmentent de 98 K€

Les recettes de fonctionnement augmentent de **570 K€** entre 2021 et 2022. Cette augmentation résulte de :

- L'augmentation de l'excédent reporté de fonctionnement : +**55 K€**
- L'augmentation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères :13 % contre 10.7 % en 2021. Celle-ci génère une augmentation du produit de la TEOM de **+423 K€**. 88% de la recette perçue sur le territoire provient des ménages.

Nombre de foyers par tranche de TEOM sur le territoire de Poher communauté :

Nombre de foyers/Montant de TEOM	0 à 40 €	40 à 80 €	80 à 120 €	120 à 160 €	160 à 200 €	200 à 240 €	240 à 300 €	>300 €	Total foyers
Appartements	73	389	540	514	137	37	9	4	**1 703**
Maisons	654	1 105	1 736	1 315	1 241	965	796	479	**8 291**
Locaux professionnels	58	124	110	102	73	51	58	153	**729**
Total	**785**	**1 618**	**2 386**	**1 931**	**1 451**	**1 053**	**863**	**636**	**10 723**

- L'augmentation du prix de reprise des matériaux **(+68 K€)**, essentiellement le plastique (+114 % entre 2021 et 2022), générant une recette supplémentaire de 34 K€ ainsi que le verre dont le prix de reprise a augmenté de 33 %. Par le jeu de rattachements ces 2 postes augmentent respectivement de **49 K€** et **9 k€**.
- La cession de 2 bennes de collecte : **+17 K€**
- L'augmentation des soutiens de CITEO : **+17 K€**

Le budget principal a contribué à hauteur de 215 000 € au fonctionnement du budget de collecte en 2022.

La section de fonctionnement présente donc un excédent cumulé de 315 361.84 €, soit un excédent d'exercice (excédent cumulé moins report de l'excédent de l'exercice précédent) de 231 677.37 €. L'excédent de clôture, déduction faite de la subvention du budget principal, s'élève par conséquent à 16 677.37 €.

L'augmentation du taux de TEOM combinée à l'augmentation du coût des matériaux, a donc permis de rétablir l'équilibre de la section de fonctionnement sur l'exercice 2023.

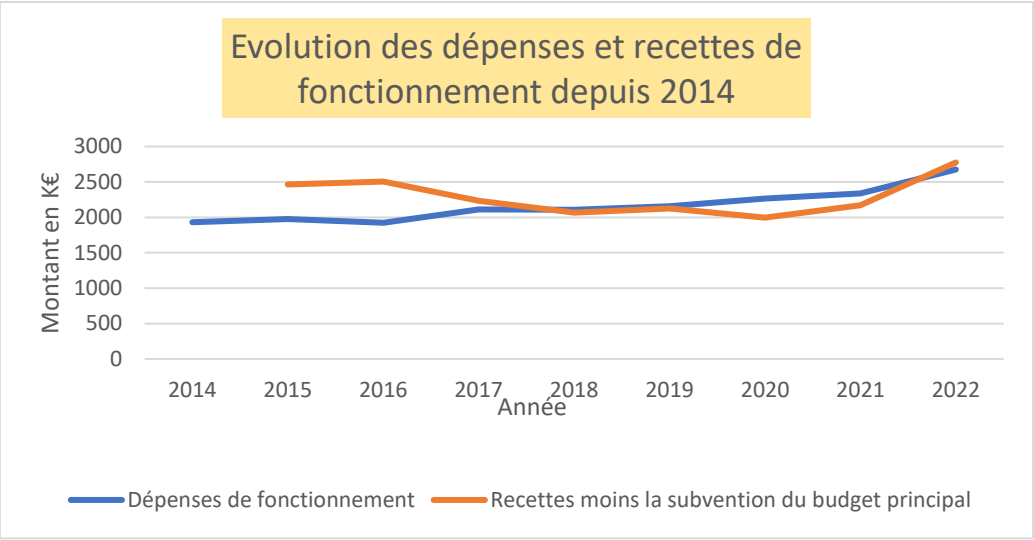

b) Investissement :

En 2022, les dépenses d'investissement s'élèvent à 215 K€ dont 189K€ pour l'achat d'une benne de collecte.

Les recettes d'investissement 2022 s'élèvent à 586 K€. Elles comportent les amortissements (111 K€), le Fonds de compensation de la TVA (51 K€), la plus-value sur la revente de 2 bennes de collecte (17 K€) et le solde d'exécution reporté de l'exercice 2021 (407 K€).

La section d'investissement présente donc un excédent cumulé de 371 K€, soit un déficit d'exercice (excédent cumulé moins report de l'exercice 2021) de 36 K€.